

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
4 avril 2025

Conseillers en exercice : 17
Présents : 11
Procurations : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Julien LASSALLE, Mme Martine EMMANUEL, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Josée CALVET (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Caroline BONACHERA.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250411-018

Objet :
Budget Annexe EHPAD : Affectation des résultats 2024

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'ERRD de l'exercice 2024 du Budget annexe de l'EHPAD fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement :

Résultat de clôture 2024	Déficit	- 70 324,46 €
--------------------------	---------	---------------

Le déficit n'étant pas compensé par les dotations des autorités, il est repris sur l'exercice 2025.

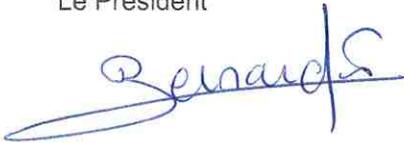
Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-250411-017 du 11 avril 2025 approuvant l'ERRD 2024 du Budget annexe EHPAD ;
- Vu le contrat pluriannuel CPOM signé pour la période concernée ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'affecter les résultats de la façon suivante :
Section fonctionnement :
Report à nouveau du déficit de - 70 324, 46 € au compte 119.
- De charger M. le Président et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance



Alaric BEBLUREAU